**Politique relative aux conflits d’intérêts et code de conduite des fournisseurs de IRC**

Le Fournisseur accepte que lui-même et l’ensemble de ses employés et sous-traitants, le cas échéant, respectent toutes les politiques écrites établies de IRC en lien avec la conduite du travail, y compris, mais sans s'y limiter, la Politique de Déontologie de IRC : Normes de conduite professionnelle (« Déontologie de IRC »), le code de conduite de IRC, disponible à l’adresse <https://www.rescue.org/page/our-code-conduct> et la politique de lutte contre le trafic d’êtres humains de IRC, disponible à l’adresse : <https://rescue.app.box.com/s/h6dv915b72o1rnapxg3vczbqxjtboyel>.

La Politique de Déontologie de IRC comprend trois (3) valeurs principales – Intégrité, Service et Redevabilité – et vingt-deux (22) engagements. Le Fournisseur reconnaît que tous les employés et les sous-traitants indépendants de IRC sont censés appliquer ces valeurs principales et suivre ces engagements dans l'exécution de tout travail au nom de IRC. IRC met un point d'honneur à appliquer ces normes comportementales dans ses activités quotidiennes.

**Intégrité : chez IRC, nous sommes ouverts, honnêtes et dignes de confiance dans toutes nos relations avec nos bénéficiaires, nos partenaires, nos collègues, nos donateurs, nos bailleurs de fonds et les communautés que nous touchons.**

* Nous œuvrons pour gagner la confiance des communautés au sein desquelles nous travaillons et nous nous montrons dignes de la confiance que nous vaut notre réputation au service de nos bénéficiaires.
* Nous reconnaissons que nos employés dévoués et talentueux constituent notre plus grand atout, et nous nous conduisons dans le respect des normes les plus élevées qui soient, en tant qu’organisation et à titre individuel.
* Dans le cadre de son travail, IRC respecte la dignité, les valeurs, l’histoire, la religion et la culture des personnes qu’il sert.
* Nous respectons l’égalité des droits des femmes et des hommes, et nous ne soutenons aucune pratique portant atteinte aux droits de l’être humain, quelle qu’elle soit.
* Nous rejetons toutes les pratiques qui nuisent à l’intégrité de l’organisation, telles que, sous toutes leurs formes, l'exploitation, la discrimination, le harcèlement, les représailles et les abus à l'encontre des collègues, des bénéficiaires et des communautés au sein desquelles nous travaillons.
* Nous ne nous livrons pas à des actes de vol, de corruption, de népotisme, de trafic d’influence ou de trafic de substances illicites.
* Nous acceptons seulement des fonds et des dons provenant de sources dont les objectifs sont en harmonie avec notre mission, nos objectifs et nos capacités, dans la mesure où ils ne portent pas atteinte à notre indépendance et notre intégrité.
* Nous promouvons les droits de l’homme conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme de l’ONU et à la Convention relative aux droits de l'enfant.
* Nous appliquons de façon rigoureuse le Bulletin du Secrétaire général des Nations Unies relatif à la protection contre l’exploitation sexuelle et l’abus des bénéficiaires.
* IRC reconnaît ses obligations à l’égard de tous ses employés et part du principe qu’ils sont fidèles et coopératifs.

**Service : chez IRC, nous estimons que nous sommes avant tout responsables envers les personnes que nous servons.**

* IRC encourage l’autonomie et promeut le droit de chaque personne à participer pleinement aux décisions touchant à sa vie. C'est là un principe fondamental de notre travail.
* Nous créons des solutions durables et des conditions propices à la paix, à la stabilité et au développement social, économique et politique des communautés au sein desquelles nous travaillons.
* Nous concevons des programmes répondant aux besoins des bénéficiaires, notamment pour les secours d’urgence, la réadaptation, la protection des droits de l’homme, le développement post-conflit, la réinstallation et le plaidoyer en leur nom.
* Nous cherchons à adopter des bonnes pratiques en utilisant des indicateurs fondés sur des preuves qui témoignent de la qualité de notre travail.
* Nous adoptons le code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophes.

**Redevabilité - Chez IRC, nous sommes redevables de notre comportement, de nos actions et de nos résultats, tant sur le plan individuel que collectif.**

* Nous sommes redevables et transparents dans le cadre de nos relations avec nos collègues, nos bénéficiaires, nos partenaires, nos bailleurs de fonds et les communautés que nous touchons.
* Nous nous efforçons de nous plier aux lois des autorités gouvernementales des pays où nous exerçons nos activités.
* Nous assurons l'exactitude des informations financières et des informations relatives à nos objectifs et nos activités, et nous les diffusons aux parties prenantes.
* Nous utilisons les fonds qui nous sont confiés de façon responsable.
* Nous assurons la redevabilité individuelle de chaque membre de notre personnel à l’aide d’évaluations des performances.
* Nous utilisons les ressources dont dispose notre organisation pour faire avancer notre mission et atteindre nos objectifs stratégiques de façon rentable.
* Nous nous efforçons d’éliminer le gaspillage et les dépenses inutiles, et nous affectons le plus grand nombre possible de ressources aux personnes que nous servons.

**conflit d'intérêts et conformité légale**

* Le fournisseur garantit par la présente que, à sa connaissance, aucun employé, dirigeant, consultant de IRC ou autre partie lié(e) à IRC n'a d'intérêts financiers dans les activités commerciales du fournisseur.
* Le fournisseur garantit par la présente que, à sa connaissance, aucun employé, dirigeant, consultant de IRC ou autre partie lié(e) à IRC n'a de lien de parenté avec les propriétaires du fournisseur.
* La découverte de tout conflit d'intérêts non divulgué donnera immédiatement lieu à la résiliation du contrat et disqualifiera le fournisseur pour ce qui est de participer aux activités actuelles et futures de IRC.
* Le fournisseur garantit par la présente que l’organisation n’exerce pas ses activités sous d'autres noms ou pseudonymes non déclarés à IRC.
* Le fournisseur garantit par la présente qu’il ne se livre pas à des vols, des manœuvres frauduleuses, au népotisme ou à la subornation, au trafic de substances illicites, et n’est impliqué dans et ne soutient aucune activité terroriste.
* Le fournisseur garantit par la présente qu’il se conforme à la totalité des lois, des statuts et des règlements, y compris, mais sans s'y limiter, aux contrôles d'exportation et contrôles d'importation, aux règlements douaniers, aux embargos commerciaux, ainsi qu'aux autres sanctions commerciales et lois régissant les boycotts et paiements illégaux aux représentants des gouvernements étrangers ;

**Le fournisseur accepte de maintenir des normes éthiques et sociales élevées :**

* Conditions de travail et droits sociaux : Interdiction du travail des enfants, asservissement ou travail forcé ; assurance de conditions de travail sûres et raisonnables ; liberté d'association ; absence d'exploitation, d'abus et de discrimination ; protection des droits sociaux fondamentaux de ses employés et des bénéficiaires de IRC ; interdiction de la traite des personnes.
* Aspects environnementaux : Fourniture de biens et de services présentant les répercussions les moins négatives sur l'environnement.
* Neutralité humanitaire : Efforts pour garantir que les activités ne rendent pas les civils plus vulnérables aux attaques, ou qu'elles n'apportent pas d'avantages involontaires à des acteurs militaires quelconques ou autres combattants.
* Transport et cargaison : Aucune implication dans la fabrication, la fourniture ou le transport illégaux d'armes ; aucune implication dans le trafic de drogues ou le trafic d'êtres humains.

La divulgation des conflits d’intérêts doit être faite par écrit au Coordinateur de la Chaîne d’approvisionnement ou au Directeur adjoint des opérations de votre pays. Dans le cas d’un approvisionnement mondial, veuillez écrire au GSCQA. E-mail : GSCQA@rescue.org.

Ces représentants officiels de IRC détermineront alors si un conflit d'intérêts existe véritablement, s’il est de nature substantielle et si la transaction envisagée peut être autorisée en tant que transaction juste, équitable et raisonnable. En cas de conflit, le fournisseur impliqué sera interdit de participation à la transaction.

Si vous estimez qu’un employé, un bénévole ou un stagiaire de IRC agit d’une façon non conforme aux présentes normes, veuillez en informer un superviseur ou effectuer un signalement par la ligne d’assistance confidentielle Ethicspoint, irc.ethicspoint.com, ou en appelant Ethicspoint au numéro d’appel gratuit (866) 654-6461 aux États-Unis ou au (503) 352-8177 en PCV en dehors des États-Unis. Les personnes signalant de bonne foi une conduite qu’elles estiment inappropriée ne feront pas l’objet de représailles. Tout signalement délibérément abusif ou tout manquement en matière de signalement de conduite constituant une violation des présentes normes peut donner lieu à une sanction disciplinaire.

En signant la présente déclaration, le fournisseur reconnaît que toute violation des normes de IRC ci-dessus donnera immédiatement lieu à la résiliation du contrat et le disqualifiera pour ce qui est de participer aux activités futures de IRC.

|  |
| --- |
| Nom du fournisseur : |
| Signature : |
| Fonction : |
| Nom en majuscules : |
| Date : |